

# Engrais NK 14-0-10 + 47% SO<sub>3</sub>

NFU 42-001 4-2/1



Pauvre  
en  
chlore

*Engrais compacté issu de la fermentation  
de la mélasse de betterave sucrière.  
Engrais pauvre en chlore.*

## Qualités agronomiques

C'est un bi-sulfate d'ammonium et de potassium, très soluble dans l'eau et disponible très rapidement pour la plante.

Sa teneur en soufre répond aux besoins spécifiques de certaines plantes (crucifères...) et aide à la décomposition de la matière organique du sol ainsi qu'au développement de sa vie microbienne.

Sa teneur en oligo-éléments participe à l'entretien des réserves du sol.

## Caractéristiques techniques

### Composition garantie, sur produit brut

Azote (N) total	14 %	dont 14 % d'azote ammoniacal
Oxyde de potassium (K <sub>2</sub> O) total	10 %	dont 10 % soluble dans l'eau
Anhydride sulfurique (SO <sub>3</sub> )	47 %	dont 47 % soluble dans l'eau
Sodium (Na <sub>2</sub> O)	4 %	

Teneur en oligo-éléments, à titre indicatif : Zn 16 ppm ; Fe 53 ppm ; Mn 6 ppm ; Cu 4 ppm ; Co 5 ppm ; Ni 6 ppm

Densité 1,05 ; pH 5

## Conseils et doses d'emploi

**Le 14-0-10+47** est un engrais de printemps à utiliser sur les têtes de rotation, avant leur implantation : betteraves sucrières, pommes de terre, légumes de plein champ, blé, tournesol, maïs, tabac, etc. Utilisable aussi sur colza d'automne avant sa mise en place, ainsi que sur arbres fruitiers, vigne, cultures maraîchères, prairies.

- Pommes de terre : 2000 kg/ha en 1 ou 2 apports
- Betteraves sucrières : 1500 à 2000 kg
- Tournesol : 500 à 700 kg/ha
- Maïs : 1000 à 1500 kg/ha
- Colza : 500 à 700 kg/ha
- Céréales : 300 à 500 kg/ha
- Pommiers : 800 à 1000 kg en février/mars, ou 2 x 400 kg après éclaircissage et début juillet
- Pêchers : 700 à 1000 kg/ha après éclaircissage
- Vigne : 500 à 700 kg/ha en mars (vin), 350 kg/ha en mars (table)
- Asperges : 800 à 1000 kg/ha mi-mai
- Cultures maraîchères d'hiver : 1000 kg/ha avant installation
- Melons, tomates, haricots : avant plantation
- Prairies de fauche : 500 kg/ha après la 1<sup>ère</sup> coupe, et à nouveau 500 kg/ha après la 2<sup>ème</sup> coupe (régions pluvieuses).

## Livraison, stockage et épandage

**Le 14-0-10+47** est livré soit en vrac, par des camions-bennes de 26 t nécessitant une hauteur de déchargement minimum de 8 m : le stockage aura lieu dans un hangar fermé, soit en sacs de 600 kg ou 50 kg sur palettes perdues houssées.

Matériel d'épandage : les épandeurs utilisables pour les engrais granulés.

Votre interlocuteur :



DELEPLANQUE&Cie 35 bis rue des Canus  
BP 100 - 78603 Maisons-Laffitte cedex  
Tél. 01 34 93 27 27 - Fax 01 39 62 51 49  
environnement@deleplanque.fr - www.deleplanque.fr

## ÉTIQUETAGE

ENGRAIS NFU 42-001 4-2/1

Engrais NK 14-0-10 + 47 % SO<sub>3</sub>

Azote (N) total	14% dont 14 % d'azote ammoniacal
Oxyde de potassium (K <sub>2</sub> O) total	10 % dont 10 % soluble dans l'eau
Anhydride sulfurique (SO <sub>3</sub> )	47 % dont 47 % soluble dans l'eau

Date de mise à jour : 04/2009

**DELEPLANQUE&CIE**

BP 100

78603 Maisons-Laffitte cedex

T. 01 34 93 27 27 • F 01 39 62 51 49

[environnement@deleplanque.fr](mailto:environnement@deleplanque.fr)

[www.deleplanque.fr](http://www.deleplanque.fr)